

Arrêté 2024-396

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'université Lumière Lyon2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les statuts du SUAPS adoptés par le Conseil d'administration en sa séance 5 juillet 2019 ;
- Vu** l'arrêté 2024-343 du 26 août 2024 nommant Mme Catherine LEROUX administratrice provisoire du SUAPS ;
- Vu** l'avis 2024-05 du Conseil des Sports en date du 26 septembre 2024 portant proposition de nomination de la Directrice et du Directeur adjoint du SUAPS,

Arrête :

- Article 1 :** Sur proposition du Conseil des Sports réuni le 26 septembre 2024, Mme Catherine LEROUX et M. Amin GRAGUEB CHATTI sont respectivement nommés Directrice et Directeur adjoint du SUAPS.
- Article 2 :** Leur mandat, d'une durée de 2 ans, prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera diffusé au sein de l'Université, au sein du SUAPS et publié sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2024